

Le Maire

Chevreuse, le 16 mars 2026

Nos références :
CAR/GL-99422

A l'attention :
des membres du
Conseil
Municipal +
communication

Objet :
Convocation de
l'assemblée
délibérante
conformément
aux articles
L.2121-7 et
L.2121-10 du
Code Général
des Collectivités
Territoriales

Pièces Jointes :
notes
explicatives de
synthèse
prescrites par
l'article L2121-12
du Code
Général des
Collectivités
Territoriales
+
Charte de l'élu
local

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira,
le vendredi 20 mars 2026 à 19h00 heures,
dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie

Sous la présidence du plus âgé des membres
du Conseil Municipal jusqu'à l'élection du nouveau Maire
(Article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Ouverture de la séance : Installation du nouveau Conseil Municipal par suite des élections du 15 mars 2026

*

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal du 16 février 2026

Elections

- 2026-07 : Election du Maire au scrutin secret ;
- 2026-08 : Détermination du nombre de postes d'Adjoints ;
- 2026-09 : Election des Adjoints au bulletin secret ;



Le Maire,

Anne HÉRY-LE PALLEC